

RAPPORT D'ÉTAPE

**GROUPE SUR L'ÉVALUATION DE
L'ENSEIGNEMENT (GEE)**

Décembre 2006

Le Groupe sur l'évaluation de l'enseignement (GEE) est un comité institutionnel de l'Assemblée universitaire créé en 2003 qui fait suite aux travaux du Groupe de suivi sur l'évaluation de l'enseignement. Le mandat du Groupe est de mettre en œuvre les recommandations du *Rapport à l'Assemblée universitaire du Groupe de suivi sur l'évaluation de l'enseignement (2001)*. Les recommandations de ce rapport sont énumérées à l'annexe A.

En 2003-2004, les membres du GEE ont analysé l'état de l'implantation des recommandations du rapport de 2001 à l'aide d'un sondage distribué aux unités, ainsi qu'en analysant ce qui se fait à la faculté de médecine et en révisant la documentation existante. La première année de travail s'est conclue par la présentation d'un Rapport d'étape à l'Assemblée universitaire en septembre 2004 qui résumait l'avancement de la mise en application des recommandations.

En 2004-2005, les travaux ont surtout porté sur l'analyse et l'écriture de documents comme le Rapport de la FAECUM sur l'évaluation de l'enseignement, le texte sur la rétroaction en cours de session et l'amorce d'une clarification des consignes d'administration des questionnaires. Ce travail allait dans le sens des recommandations 1, 3, 4, 16 et 17.

L'an dernier, en 2005-2006, les membres ont approuvé les modifications aux consignes d'administration des questionnaires. Les membres ont aussi discuté, approuvé et réalisé quelques changements opérationnels comme :

- Modernisation des outils informatiques pour le traitement des données;
- Amélioration de la présentation et de l'information transmise dans les rapports remis aux professeurs;
- Production d'un site WEB facilitant l'accès à l'information sur l'évaluation de l'enseignement;
- Production d'une affiche à installer dans les locaux pour inciter les étudiants à participer à l'évaluation de l'enseignement.

En plus de ces réalisations, les membres du GEE ont abordé les sujets suivants : le projet d'écriture d'un guide sur la rétroaction en cours de session, l'impact de la grève des professeurs et l'évaluation en ligne. Les travaux de l'année 2005-2006 ont permis le développement d'outils nécessaires à la bonne continuité de la mise en application des recommandations.

Le plan d'action pour le GEE en 2006-2007 s'inscrit en continuité avec les travaux des trois dernières années. Il vise à continuer de discuter des moyens pour assurer la mise en place des recommandations qui n'ont pas encore pu être implantées à ce jour en plus d'examiner d'autres sujets associés à ce dossier. En prévoyant quatre rencontres dans la prochaine année (novembre, décembre, février et avril), les membres du GEE devraient aborder plusieurs thèmes parmi les suivants :

- l'examen de la situation de la retranscription des commentaires écrits
- le projet pilote sur les rapports bisannuels d'analyse des résultats agglomérés (recommandation 11, 12 et 13)
- la stratégie de visite des unités pour la révision des questionnaires (validation de la banque de questions) et la sensibilisation à la rétroaction en cours de session (recommandation 6 et 7)
- l'évaluation de programme en lien avec l'évaluation de l'enseignement (recommandation 8 et 23)
- la mise à l'essai de l'évaluation en ligne, etc.

L'ordre du jour de ces rencontres n'est pas encore décidé, mais les quatre rencontres du GEE pour 2006-2007 pourraient ressembler à ceci :

Rencontre 1 (novembre) :

- Mise à jour depuis la dernière rencontre : site web BEPE, l'évaluation en ligne, affiche sur l'évaluation de l'enseignement;
- Examen de la retranscription des commentaires écrits.

Rencontre 2 (décembre) :

- Amorce de discussion d'un projet pilote pour la production de rapports bisannuels d'analyse des résultats agglomérés;
- Développement d'un plan d'action pour la visite des unités :
 - Plan de sensibilisation sur la rétroaction en cours de session (guide sur la rétroaction);
 - Validation de la banque de questions sur l'évaluation de l'enseignement;
 - Révision des questionnaires.

Rencontre 3 (février);

- Mise à l'essai de l'évaluation en ligne dans les unités volontaires;
- Présentation du guide sur la rétroaction en cours de session en lien avec la stratégie de sensibilisation;
- Lien entre les questionnaires d'évaluation de la prestation d'enseignement et l'évaluation de programme;

Rencontre 4 (avril);

- Bilan du projet pilote sur les rapports bisannuels;
- Plan d'action pour l'année suivante.

ANNEXE A :
**Recommandations du Rapport à l'Assemblée universitaire du Groupe de suivi sur l'évaluation de
l'enseignement, janvier 2001**

Recommandations

En matière réglementaire et dans une optique d'évaluation de la qualité de ses activités, l'Université doit s'assurer que ses activités d'enseignement font l'objet d'une attention constante et qu'elle pratique l'évaluation de toutes ses prestations d'enseignement-cours dans l'optique de rendre des comptes sur la qualité de ses activités d'enseignement.

Le Groupe recommande :

1. de distinguer, pour les fins poursuivies, l'évaluation statutaire, liée à la carrière des professeurs ou à la probation pour les chargés de cours, de l'évaluation des prestations d'enseignement-cours ;
2. à cette fin, d'ajouter une disposition aux règlements des études sur l'évaluation des prestations d'enseignement-cours ; les évaluations doivent être obligatoires pour toutes les activités d'enseignement-cours, quel que soit le statut des personnes qui les dispensent ;
3. de réviser les textes relatifs à l'évaluation afin de clarifier les objectifs respectifs de a) l'évaluation de la prestation d'enseignement-cours, effectuée en fin de trimestre, b) de l'évaluation d'étape à des fins formatives qui vise l'amélioration du cours pendant sa prestation en cours de trimestre et c) de l'évaluation pour fins statutaires, effectuée aux fins de la nomination et de la promotion des professeurs ou de la probation des chargés de cours.

En rapport avec les objectifs et les modalités de l'évaluation de l'enseignement, le Groupe de travail recommande :

4. aux unités de promouvoir auprès des professeurs et des chargés de cours l'utilisation de l'évaluation d'étape à des fins formatives ;
5. au CEFES d'informer les unités quant à cette modalité d'amélioration de la prestation d'enseignement-cours ;
6. que les outils d'évaluation de la prestation d'enseignement-cours soient régulièrement révisés par les unités en faisant appel à l'expertise appropriée ;
7. que les unités soient tenues d'évaluer toutes les formules d'enseignement utilisées et qu'à cette fin, l'on mette à leur disposition des outils d'évaluation pour des modalités d'enseignement telles les séminaires des cycles supérieurs, les stages, l'enseignement clinique et autres, qui assurent à la fois la validité des résultats et l'anonymat des répondants dans ces contextes particuliers.

Au cours de ses travaux, le Groupe a été amené à réfléchir à l'importance d'une évaluation continue des programmes offerts aux étudiants, pour lesquels l'évaluation de la prestation d'enseignement-cours fournit régulièrement des informations quant à la répartition de la matière enseignée, quant au rythme de travail demandé, quant à la nature des activités offertes et le reste.

En rapport avec les programmes, le Groupe recommande :

8. que les unités, par leur Comité des études, assurent l'évaluation continue des activités du programme, par des consultations auprès des enseignants et des étudiants, afin d'obtenir les informations nécessaires à l'amélioration du programme et à celle du contexte général d'enseignement.

En rapport avec le **traitement des résultats de l'évaluation**, le Groupe de travail recommande :

9. que l'Université rappelle que le directeur de département ou le doyen est, avec le professeur ou le chargé de cours, la personne qui reçoit les résultats quantitatifs de l'évaluation des prestations d'enseignement-cours et que cette personne a la responsabilité, en cas de problème, d'examiner avec le professeur ou le chargé de cours, les moyens d'améliorer sa prestation;
10. que l'Université réaffirme que les résultats nominatifs des évaluations constituent, au sens de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (Loi 65), une information nominative détenue par l'Université par l'intermédiaire du doyen ou du directeur et, parce que jugée nominative, que cette information est confidentielle. En conséquence, seules des données agglomérées ou non nominatives sont transmises au Comité des études ;
11. que le Comité des études examine les résultats agglomérés ou non nominatifs des évaluations d'enseignement et fasse au doyen ou au directeur de département les recommandations qu'il juge approprié à cet égard.
12. que toutes les unités publient un rapport bisannuel d'analyse des résultats agglomérés ou non nominatifs de leurs activités d'enseignement-cours, qui en fasse ressortir les forces et les faiblesses, et adoptent un plan d'action en vue de leur amélioration ;
13. que l'Université mette à la disposition des unités les moyens nécessaires au traitement et à la diffusion, auprès de leurs étudiants, des résultats agglomérés ou non nominatifs de l'évaluation de leurs activités d'enseignement-cours.

En rapport avec l'aide à l'amélioration et à la valorisation de l'enseignement, le Groupe recommande :

14. que les unités invitent les professeurs à constituer leur portfolio d'enseignement comme une pièce essentielle à la présentation de leur dossier d'évaluation et que le Comité du statut du corps professoral soit invité à réviser en conséquence l'annexe VII et le guide de l'évaluation ;
15. que le CEFES publicise ses activités destinées à l'amélioration de l'enseignement en général et, plus particulièrement, fasse connaître son programme de consultation auprès de professeurs ou de chargés de cours chevronnés, lesquels sont à la disposition de leurs collègues en vue de l'aide à l'amélioration de l'enseignement, cette activité étant offerte dans une perspective de prévention et d'amélioration des prestations d'enseignement-cours;
16. que la responsable de l'évaluation à la DRH diffuse l'information sur les pratiques réussies en matière d'évaluation de l'enseignement ;
17. que le vice-rectorat à l'enseignement de premier cycle et à la formation continue prépare un guide de l'évaluation qui regroupe l'ensemble des définitions et dispositions réglementaires sur l'évaluation en vigueur à l'Université ;
18. que le Comité de promotion de l'Université continue à accorder une attention particulière à la qualité de la composante enseignement dans l'examen des dossiers qui lui sont soumis et, sous une forme qu'il jugera appropriée, que le vice-recteur responsable du Comité de promotion publicise des résultats agglomérés de ses décisions sur une base triennale.

En rapport avec **l'information et la promotion de la participation des étudiants au processus d'évaluation des prestations de cours**, le Groupe estime que la responsabilité de promotion eu égard à l'évaluation des prestations d'enseignement-cours est également partagée par l'Université et les étudiants. C'est pourquoi **il recommande** :

19. que chaque unité examine avec les représentants étudiants au comité des études ou ce qui en tient lieu comment elle peut améliorer l'information aux étudiants quant au rôle qu'ils jouent dans la validité des résultats de l'évaluation et quant à leur responsabilité à cet égard ;
20. que le vice-rectorat à l'enseignement de premier cycle et à la formation continue s'assure, en collaboration avec la responsable de l'évaluation des prestations de cours de la DRH, que tous les questionnaires passés aux étudiants comportent un message sur l'importance que l'Université accorde à cette opération trimestrielle et qu'ils publicisent largement ce message à chaque trimestre ;
21. que les associations étudiantes participent activement à cette information à chaque trimestre ;
22. que les unités invitent les étudiants à agir comme partenaires dans la constitution et la révision des questionnaires d'évaluation des prestations de cours.

Enfin, tel que mentionné dans la section I.3 du présent rapport, le présent Groupe de suivi recommande :

23. que, tout en le chargeant d'assurer la mise en œuvre des recommandations du présent rapport, l'Assemblée universitaire transforme son mandat pour qu'il développe une politique de l'enseignement et de l'apprentissage qui inclue l'évaluation continue des programmes, les attentes à l'égard des étudiants dans le contexte de leur programme et l'amélioration des environnements d'apprentissage.

